



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....39
 Pouvoirs.....02
 Excusés..... 02
 Absents..... 00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

N°2026-06-18 : DISTRIBUTION DE PLACES DE CINEMA ET DE BONS D'ACHAT DANS LE CADRE DU CHALLENGE MAI À VELO

Le jeudi 25 juin 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le vendredi 19 juin 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARON Sabri	KITOUNE Mokrane
BOUDJEMAÏ Kaïssa	DAHANY Latifa	COLLET Marie Madeleine
MILOTI Donni	CRALIS Christophe	AYDIN Tony
HERRMANN Marie-Catherine	FRISON-BRUNO Nikita	KONE Fatoumata
BARATTA Jean-Pierre	MONIER Annick	FABRIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ATTARD Gérard	RIVET Jean-Marc
CHASSAIN Clément	MAIDOU Mélissa	KOUCHEM Yacine
FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine	MARKARIAN Olivier
MANTEL Serge	CHONEAU Lise	AIDOU DI Salem
DJABALI Sara	GAMEIRO Odile	ENNOUCHI Bernard
BORDES Roselyne	OUACHIKH Nabila	LE COZ Lucie
ALTUNTAS Céline	BOUSTEILA Leïla	SARDI Mustafa
HODÉ Marie-Laure	PRUDHOMME Gérard	KHATIM Karima

Pouvoirs :

BULUT David	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
FONTENOY Jean-Luc	à PRUDHOMME Gérard

Excusé :

LENOURY Nadia	CHABANE Rima
---------------	--------------

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Latifa DAHANY a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20260709-2026-06-18-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2026
 Date de réception préfecture : 09/07/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme HERRMANN rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le projet de challenge « mai à vélo » ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 16 juin 2026 ;

Considérant que la Commune a souhaité inciter les agents à se déplacer à vélo en participant au challenge « mai à vélo » ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;

Considérant qu'il est envisagé d'offrir une place de cinéma à tous les participants, dans la limite de 50 places ;

Considérant qu'il est envisagé d'offrir un bon d'achat Décathlon aux cinq gagnants avec un montant dégressif selon le classement à hauteur de 276€ ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à offrir un ticket d'entrée plein tarif au cinéma du Centre culturel Yves Montand par participant, dans la limite de 50 tickets ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à offrir des bons d'achat Décathlon dans la limite d'un budget à hauteur de 276€ ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à attribuer un bon d'achat Décathlon aux 5 agents ayant réalisé le plus de kilomètres à vélo selon les modalités suivantes :

- 1^{er} : 100€ ;
- 2^{ème} : 70€ ;
- 3^{ème} : 50€ ;
- 4^{ème} : 25€ ;
- 5^{ème} : 25€.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 25 juin 2026.

Latifa DAHANY
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Reçu de réception en préfecture
003-219300464-20260709-2026-06-18-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

date de publication : 10/07/2026